

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT LOUP CAMMAS EN DATE DU 24 JUIN 2015

➤ **RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE D'ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le rapport annuel du délégué d'assainissement pour l'année 2014.

➤ **MISE EN CONFORMITE DU COFFRET ELECTRIQUE PLACE MAGNAU**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de rénovation du coffret électrique du boulodrome présenté par le Syndicat d'Electricité.

➤ **RAJOUT DE CANDELABRES A L'ENTREE DE LA RESIDENCE LE DOMAINE DE LA PLAINE**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet présenté par le Syndicat d'Electricité de rajout de deux candélabres à l'entrée de la résidence le Domaine de la Plaine.

➤ **CESSION AMIABLE DE BIENS FUNERAIRES INSTALLEES SUR DES SEPULTURES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE REPRISE PAR LA COMMUNE**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité Les tarifs de cession des caveaux récupérés suite à la procédure de reprise des sépultures. Ces biens sont vendus en l'état, après avoir été nettoyés par la commune.

➤ **DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET COMMUNAL**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°2 telle qu'elle a été présentée.

➤ **TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE A COMPTEUR DU 01.09.2015**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs nouveaux tarifs du restaurant scolaire. L'augmentation de 1.49% des tarifs appliquée par le prestataire à la collectivité a été répercutée sur les différentes tranches tarifaires.

➤ **APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification n°4 du budget. Cette approbation clôture la procédure débutée en décembre 2014.

➤ **CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE POUR LE SERVICE ADS**

Le conseil municipal à l'unanimité valide la convention du service instructeur telle que proposée.

➤ **OUVERTURE DE POSTES D'AGENT NON TITULAIRES POUR LES VACANCES D'ETE A L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE**

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la création des postes d'animateurs saisonniers pour les vacances d'été.

LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE EST DISPONIBLE EN INTEGRALITE A LA MAIRIE SUR SIMPLE DEMANDE.